

## **Courir POUR ELLES publie ses comptes 2015**

Courant mai 2015, l'Association Courir POUR ELLES a été informée de la diffusion d'écrits gravement diffamatoires et mensongers à son encontre publiés sur un blog de Madame Manuela WYLER.

L'association Courir POUR ELLES a d'autant moins compris le caractère diffamatoire et mensonger des accusations portées, qu'elle ne connaissait pas Madame Manuela WYLER, qui n'avait jamais pris contact avec elle.

Compte tenu du caractère diffamatoire des écrits diffusés sur le blog, repris par le site internet du Huffington Post et sur des tweets, l'Association Courir POUR ELLES a déposé une plainte avec constitution de partie civile pour diffamation au mois de juillet 2015 à l'encontre de son auteure.

Celle-ci a récemment publié sur son blog sa convocation devant le magistrat instructeur se plaignant de cette procédure.

Depuis le dépôt de sa plainte au mois de juillet 2015, l'Association Courir POUR ELLES n'a pas la maîtrise du calendrier judiciaire. Seul le juge d'instruction décide des dates des actes qu'il met en œuvre.

Par ailleurs, lorsqu'une association et/ou une personne physique est gravement diffamée comme en l'espèce, elle n'a d'autre choix que d'agir en diffamation, et ce d'autant que les écrits diffamatoires de Madame Manuela WYLER sont toujours présents sur son blog, alors que le Huffington Post les a rapidement retirés de son site.

La procédure suit, depuis juillet 2015, son cours devant le juge d'instruction à LYON, sans que l'association n'ait à interférer dans son déroulement.

L'Association Courir POUR ELLES rappelle qu'elle est une association à but non lucratif, solidaire et caritative dont l'objet est de lutter contre les cancers féminins par la promotion de l'activité physique. Ce message de prévention est diffusé annuellement par l'association à plusieurs dizaines de milliers de femmes au travers de ses actions de terrain et de communication.

Son mode de fonctionnement est simple.

Elle organise annuellement 3 rendez-vous sportifs : Danser POUR ELLES, Courir POUR ELLES et Rouler POUR ELLES, dans le cadre desquels elle récolte des fonds (vente de dossards, sponsoring, mécénat, vente de goodies).

Elle ne bénéficie quasiment pas de subventions publiques, qui, en 2015, n'ont représenté que 1,2 % de ses recettes pour l'organisation de ses manifestations sportives. Cette subvention a été refusée par l'Association Courir POUR ELLES en 2016.

Tous les bénéfices sont reversés d'une part à quatre associations de prévention, de lutte contre le cancer et de soins de support prodigués aux patientes en traitement et, d'autre part, à deux postes de coach d'activités physiques adaptées pour les patientes traitées à l'hôpital Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône (depuis janvier 2015) et à l'hôpital Louis Pradel de Bron (depuis janvier 2016). L'Association organise également des campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention contre le cancer grâce à l'activité physique.

L'Association compte plus de 20.000 sympathisants et bénéficie du support de nombreux partenaires privés et institutionnels.

Elle est également dotée d'un Comité d'Ethique composé de 10 membres (médecins et femmes touchées par le cancer).

Depuis sa création en 2009, l'Association Courir POUR ELLES a toujours agi en toute transparence, tant auprès de ses partenaires, des participantes que des bénévoles. Le bilan des actions prévues et réalisées comme le bilan financier de l'association ont, entre autres, systématiquement été présentés et approuvés par les Membres Actifs de l'association lors des Assemblées Générales.

Le bilan financier de l'Association est par ailleurs intégré dans le dossier de présentation de l'association remis à ses partenaires.

A des fins de transparence, l'Association Courir POUR ELLES a décidé de mettre en ligne son bilan financier 2015 sur son site web (<http://www.courirpourelles.com/outils-de-com/>).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de Courir POUR ELLES, présidé par Madame Sophie MOREAU, a aujourd'hui décidé de retirer sa plainte à l'encontre de Madame Manuela WYLER. Cette décision sera soumise à l'approbation des Membres Actifs de l'association qui seront prochainement convoqués en Assemblée Générale.

**A propos de Courir POUR ELLES :** [www.courirpourelles.com](http://www.courirpourelles.com)

Courir POUR ELLES est une association caritative lyonnaise, loi 1901, créée en 2009. A travers l'engagement de ses membres et de son comité d'éthique, l'association a pour principales missions de :

- Sensibiliser le plus grand nombre à la prévention des cancers féminins par l'activité physique
- Réunir et mobiliser à travers ses 3 événements annuels : Danser POUR ELLES en mars, Courir POUR ELLES en mai, Rouler POUR ELLES en octobre
- Distribuer la totalité de ses excédents pour la prévention et les soins de support dédiés aux femmes en traitement.

Depuis 2010, ce sont **351 000 €** qui ont été dédiés au financement de 2 postes de professeurs d'Activités Physiques Adaptées, de campagnes de sensibilisation à la prévention du cancer par l'activité physique et de 4 associations partenaires (La Ligue contre le cancer 69, Europa Donna, Activ'RA et Adémas 69).

#### **Quelques chiffres :**

- Un Conseil d'Administration composé de 12 administrateurs
- Un Comité d'Ethique composé de médecins et patientes
- Des Membres Actifs impliqués dans des commissions « métier »
- 74 Ambassadrices qui relaient les messages et les actions de l'association
- 300 volontaires le jour J au Parc de Parilly
- 12 000 participantes à la marche/course en 2016
- Plus de 22 000 sympathisant(e)s

**Suivez Courir POUR ELLES sur les réseaux sociaux :**   [@CpourL](https://twitter.com/CpourL)

**Contact presse :** [contact@courirpourelles.com](mailto:contact@courirpourelles.com) - 04 26 65 78 38